

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 18 mars 2016

6<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CG-2016-2-6-2

**Service instructeur**

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage  
politiques publiques

**Services consultés :**

Direction de l'environnement et du cadre de vie  
Direction des Finances

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE DU  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

Résumé : Le présent rapport propose l'adoption d'un budget total de 1 543 683 € pour permettre à la régie départementale de continuer son développement.

**Rappel du contexte et état des lieux**

Lors de son assemblée plénière du 4 décembre 2014, le Département du Haut-Rhin a décidé de créer une régie départementale de production électrique, relevant des règles propres aux services publics industriels et commerciaux (SPIC), sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière ; elle regroupe la production d'électricité issue de l'installation de turbines sur le canal du Rhône au Rhin et celle issue des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de 4 collèges : Fessenheim, Saint-Louis, Illzach et Ribeauvillé.

Le fonctionnement de la régie est assuré grâce aux personnels et aux moyens techniques mis à disposition par le Département ; l'ensemble de ces moyens est, ensuite, remboursé par la régie.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- valoriser le patrimoine départemental via la production rentable d'énergie ;
- promouvoir la production alternative d'énergie, dans une vision de développement durable ; la viabilité du modèle économique étant un des arguments prouvant la valeur de ce choix.

La production d'électricité hydraulique fait l'objet d'un programme d'investissement s'étalant de 2014 à 2020. La production photovoltaïque, à ce jour, résulte uniquement des panneaux situés sur les 4 collèges mentionnés ci-dessus ; il n'est pas prévu de développer cette production, du moins pas sans avoir préalablement révisé le cahier des charges technique, pour améliorer les conditions économiques de cette production.

L'année 2015 a été une année de faible production ; elle a surtout été consacrée à :

- la mise au point et en production des 3 turbines installées en 2014 ;
- la construction de 2 autres turbines (chantier en cours de finition) ;
- le réglage de quelques difficultés techniques sur ces micros centrales fabriquées spécialement pour le Département (modification du système de pales) ;
- la mise au point des circuits administratifs (agréments pour la production, contrats de rachat avec Edf, l'UEM, etc...) ;
- le rattrapage de la facturation à EdF de l'électricité photovoltaïque (4 années à rattraper) ;
- la refonte du plan d'affaires afin de l'adapter aux données financières réellement constatées.

En conclusion, la première année n'a pas été aussi productive que prévu ; cependant, les mises en service s'avèrent un succès : on peut constater la régularité et le niveau satisfaisants de la production et les perspectives 2016/2018 devraient confirmer la viabilité du modèle économique.

## **Budget primitif 2016**

### ***a) La section d'investissement***

L'exercice 2016 verra la fin du chantier d'installation de 2 nouvelles turbines (travaux entamés à l'été 2015) et la mise en chantier de 2 nouvelles turbines, dont 1 première turbine sur le Lac de KRUTH.

De même, l'exercice 2016 sera l'année où la régie prendra en charge une quote-part des dépenses de gros entretien du canal ; en effet, il est nécessaire de protéger le débit d'eau pour garantir la stabilité de la production.

Au total, il est prévu un investissement de 1 312 531 €, financé essentiellement par le solde reporté de l'exercice antérieur (1 123 982.74 €), lui-même issu d'un décalage du programme 2014/2015.

### ***b) La section de fonctionnement***

Il est prévu 231 152€ de dépenses de fonctionnement, dont les principales composantes sont :

- 80 000 € de remboursement de frais au budget principal du Département (frais de personnel, frais de surveillance du canal, par exemple) ;
- 108 866 € d'amortissement des immobilisations ;
- 28 256 € d'impôts et taxes (IFER, CVAE, impôts sur les bénéficiaires...)
- 11 900 € de charges directes (contrats d'entretien et de maintenance, notamment).

Ces dépenses seront couvertes par un chiffre d'affaires global estimé à 231 152 € ; ce dernier se construit ainsi :

- 152 187 € de chiffre d'affaires production hydroélectrique ;
- 32 885 € de production électricité photovoltaïque ;
- 46 080 € de rattrapage de facturation de la production photovoltaïque sur années antérieures.

Lorsque l'ensemble des installations tournera à régime constant, le niveau de résultat net (donc après amortissements) devrait tourner entre 6 et 8 % du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne la productivité de l'investissement, au total, l'actif immobilisé se montera à 3,2 M€. Avec un chiffre d'affaires net annuel ciblé à 360 K€, la productivité économique de l'outil devrait donc tourner aux alentours de 11%

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

D'adopter le budget annexe, pour l'année 2016, de la régie de production d'électricité du Haut-Rhin à savoir 1 543 683 € (un million cinq cent quarante trois mille six cent quatre vingt trois €uros) dont 1 312 531 € en section d'investissement et 231 152 € en section de fonctionnement.

D'inscrire ces sommes au budget annexe départemental selon le tableau joint en annexe. :

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN